

Décision Générale colonial

Décision n° n°4 Permissions,

n°4

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 2 août 1930
Numéro JO n° 405 du 31/08/1930	Date du numéro 31 août 1930

TEXTE INTÉGRAL

une permission de détente de 27 jours à compter du 1 septembre 1930 est accordée à M. Bassières, commis principal des secrétariats généraux, pour en jouir à la colonie.